



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS  
L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AÉRODROME DE BÂLE-MULHOUSE**

**AVIS DE MISE À DISPOSITION**

1) Durée de la consultation

Conformément aux dispositions de l'article R.572-9 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) de l'aéroport de Bâle-Mulhouse est mis à la disposition du public pendant une durée de deux mois du 15 février au 15 avril 2024, avant son approbation par le préfet territorialement compétent

2) Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté par le public selon les modalités suivantes :

- sur le site internet suivant : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/> (à la rubrique "Transports")

- directement sur place, dans les locaux suivants :

- Mairie de Saint-Louis, 21 rue Théo Bachmann à Saint-Louis, Service Urbanisme ( 2<sup>ème</sup> étage) du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
- Préfecture du Haut-Rhin, 11 avenue de la République à Colmar, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 89 29 22 27) ou par courriel ([pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr))
- Sous-préfecture de Mulhouse, 2 Place du Général de Gaulle à Mulhouse, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 15h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30.

3) Observations du public

Le public pourra présenter, pendant toute la durée de la consultation, ses observations selon les modalités suivantes :

- par voie dématérialisée, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/> (à la rubrique "Transports")
- sur les registres papier prévus à cet effet à la préfecture du Haut-Rhin, à la sous-préfecture de Mulhouse et à la Mairie de Saint-Louis

- par correspondance adressée à la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : 7 rue Bruat, SCPPAT/BEPIC, BP 10489, 68020 Colmar cedex ;
- par courriel à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr) en précisant dans l'objet du courriel : « PPBE ».

A l'issue de cette phase de consultation, le PPBE de l'aéroport de Bâle-Mulhouse sera soumis à l'approbation du préfet du département du Haut-Rhin.